

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10
Absents : 1

L'an deux mille vingt-deux le mardi 4 octobre à dix-huit heures trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire, CABROL Jacqueline.

Date convocation :
Le 26 septembre 2022

N°2022_D33 : Renouvellement de la convention relative à l'instruction des dossiers d'urbanisme pour 2023.

Présents : AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CABROL Jacqueline, CATALA Gérard, KAMILLE Abou-kanh, MILHET Benoit, MONJAL Mathilde, RAYSSEGUIER Christian, RUIZ Benoit, TONON Yannick.

Absents : LECUTIER Jean-Marc

Absents donnant procuration :

Secrétaire de séance :

TONON Yannick, a été nommé secrétaire de séance.

Considérant que les services de l'Etat (la DDT) se sont désengagés sur le traitement des dossiers d'urbanisme (DP, PC, CU, PD...) depuis le 1 juillet 2015.

Considérant que la commune de Boissezon a choisie en 2015 de passer une convention avec la Communauté d'Agglomération de Castres Mazamet afin de traiter les dossiers d'urbanisme à travers le service d'urbanisme de la ville de Castres.

Vu qu'il nous est proposé de renouveler la convention relative à l'instruction des dossiers d'urbanisme pour 2023 avec le service urbanisme de la ville de Castres.

Il est donc proposé au Conseil :

Le renouvellement de la convention relative à l'instruction des dossiers d'urbanisme pour 2023 avec le service urbanisme de la ville de Castres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Accepte le renouvellement de la convention relative à l'instruction des dossiers d'urbanisme pour 2023 avec le service urbanisme de la ville de Castres.

Autorise Le Maire à signer la convention relative à l'instruction des dossiers d'urbanisme pour 2023 avec le service urbanisme de la ville de Castres.

Fait à Boissezon le 4 octobre 2022,

Le Maire,
CABROL Jacqueline

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission à la
sous-préfecture
Le 4 octobre 2022

Ainsi fait et délibéré à Boissezon, le jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal.